

LE CHIEN DE PROTECTION SUR TROUPEAU OVIN

UTILISATION ET MÉTHODE
DE MISE EN PLACE

PASCAL WICK



Ce document a été réalisé par Pascal WICK, spécialiste en Science Animale et Gestion Pastorale, Ms., Montana State University.

Pour mettre au point cette méthode, Pascal WICK s'est appuyé sur son expérience de berger utilisateur de chien de protection. Il a également utilisé les résultats de ses différentes missions de mise en place de ces chiens auprès des éleveurs (programme DIREN/LIFE, mécénat avec CAPITOUL, expérimentation du ministère de l'Agriculture des États Unis).

En plus de cette expérience professionnelle, l'auteur de ce travail s'est inspiré de :

- *Livestock Guarding Dogs : Protecting Sheep From Predators*, USDA, 1990.
- *Raising and Training a Livestock Guarding dog*, Oregon State University Extension Service, 1986.

*Je tiens à remercier Christelle Durand, Nathalie Greslier,
Roland Guichard et Richard Lippmann pour leur aide.*

La réalisation de ce document a été commandée par la Direction Régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées. Cette brochure a été financée par l'Union européenne sur un programme LIFE "Grande Faune Pyrénéenne" et par le ministère de l'environnement avec la participation de l'association ARTUS.

© Pascal Wick pour les textes originaux
et les photos pages 5, 7, 10/11, 15, 18/19, 29 et couverture
© Lorna Coppinger pour les photos pages 13 et 23

Éditions ARTUS, ISBN 2-9512070-0-X
Dépôt légal : février 2002 - deuxième édition
Maquette : Didier de Raulin/QDL
Photogravure : Quadrilaser, Ormes (tél. 02 38 74 77 33)
Impression : Copie 45, Chécy 45430.

Photo couverture : *Duchess, une chienne de protection de race AKBASH, toujours bien placée au milieu des 1500 brebis. Elle connaît les chiens, le coyote, le loup, l'ours noir, l'ours brun et le puma.*

Montana, 1992, Wick.

SOMMAIRE

	Page
1 INTRODUCTION	4
2 LE CHIEN DE PROTECTION	6
3 CARACTÉRISTIQUES D'UN BON CHIEN DE PROTECTION	6
4 EFFICACITÉ DU CHIEN DE PROTECTION	8
5 COMBIEN DE CHIEN DE PROTECTION	9
6 DU CHIOT AU CHIEN DE PROTECTION	12
7 OBÉISSANCE ET ÉDUCATION	16
8 CHIEN DE PROTECTION SUR TROUPEAU OU CHIEN DE COMPAGNIE	16
9 RELATIONS ENTRE CHIEN DE PROTECTION ET CHIEN DE CONDUITE	17
10 PROBLÈMES RENCONTRÉS ET SOLUTIONS	20
11 SIGNES INDIQUANT QU'UN CHIEN DE PROTECTION DEVIENT OPÉRATIONNEL	22
12 RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE D'UN CHIEN	24
13 ALIMENTATION ET SUIVI SANITAIRE	26
14 CONCLUSION	28
BIBLIOGRAPHIE	30
ADRESSES UTILES	31

1 INTRODUCTION

Serrenía de Cuenca, Espagne

Un troupeau de quelques 500 moutons passe au loin. Au sein du troupeau deux silhouettes se distinguent par leur taille. Je donne un coup de jumelle : ce sont deux grands chiens. Ils marchent avec nonchalance, la tête et la queue basses, entourés de brebis et d'agneaux. Tout est calme.

Une technique vieille de plusieurs siècles mais tombée dans l'oubli refait surface : les chiens de protection pour éviter aux troupeaux différentes formes de prédation. Pour les moutonniers, les chiens représentent un problème majeur : comment peuvent-ils être en même temps, la solution à ce problème ? En Europe, en effet, les animaux qui causent le plus de dégâts aux ovins sont les chiens domestiques. Si un chien s'approche d'un troupeau, même en marchant, les moutons vont fuir. Si le chien se met à courir, ce sera la panique qui se terminera, le plus souvent, par la mort de dizaines de moutons.

Incognito je traverse le vallon qui me sépare du troupeau et me poste à une cinquantaine de mètres de l'endroit où il va passer dans quelques minutes. À peine arrivé, alors que je commence à entrevoir les premières brebis, de gros aboiements espacés se font entendre. Un des deux gros chiens (il doit faire une cinquantaine de kilos) s'avance vers moi en lisière du troupeau. Il porte la tête et la queue haute, les poils de son échine sont hérissés, mais ses oreilles sont en arrière. Il évite de me regarder et ses aboiements sont des signaux sans agressivité. Autant de témoignages qui me font comprendre qu'il me teste : amis ou ennemis ? Je suis l'intrus et représente, à priori, un danger pour le troupeau.

Mais, tant que le danger potentiel que je suis ne se sera pas exprimé concrètement, le chien ne montrera pas d'agressivité. Je reste immobile, je ne le regarde pas et je continue à observer les brebis qui mangent comme ci de rien n'étaient. Le chien cesse d'aboyer. Quelques minutes plus tard une fois que l'ensemble du troupeau sera passé et déjà loin de moi le chien le rejoindra. À quelques mètres du troupeau sa queue se baisse ainsi que sa tête et son allure retrouve sa nonchalance. Il réintègre le troupeau sans que les moutons le fuient. Il est maintenant repris dans la masse des moutons, élément ordinaire du troupeau au pâturage.

Il n'y a pas de doute que certains chiens peuvent protéger les moutons, mais dans quelles conditions un chien de protection est-il une solution intéressante contre la prédation ?

Lorsqu'un chien de protection représente une solution intéressante pour protéger un troupeau, comment un éleveur doit-il dresser et utiliser un tel chien et quels sont les inconvénients d'une telle utilisation ?



Un couple de chien de protection au travail venus s'intercaler entre le photographe et le troupeau. Sans agressivité. Province de Cuenca Espagne, 1992, Wick.

Un éleveur/berger qui subit des pertes importantes dues à la prédation peut être motivé pour résoudre les problèmes inhérents à la mise en place et à l'utilisation d'un chien de protection. Par contre si les pertes sont faibles ou inexistantes l'éleveur/berger pourra penser que les efforts que nécessitent la mise en place d'un chien de protection sont trop lourds et ne justifient pas la charge supplémentaire de travail. Les avantages de la mise en place d'un chien de protection dans un troupeau ne peuvent être obtenus sans un investissement de temps et de patience.

Certains pensent que l'introduction d'un chien de protection va immédiatement et automatiquement résoudre tous leurs problèmes de prédation. Malheureusement ceci est rarement le cas.

Autant de préoccupations que cet ouvrage tente d'aborder pratiquement afin d'apporter des réponses claires aux éleveurs/bergers désireux de mettre en place des chiens de protection dans leurs troupeaux.

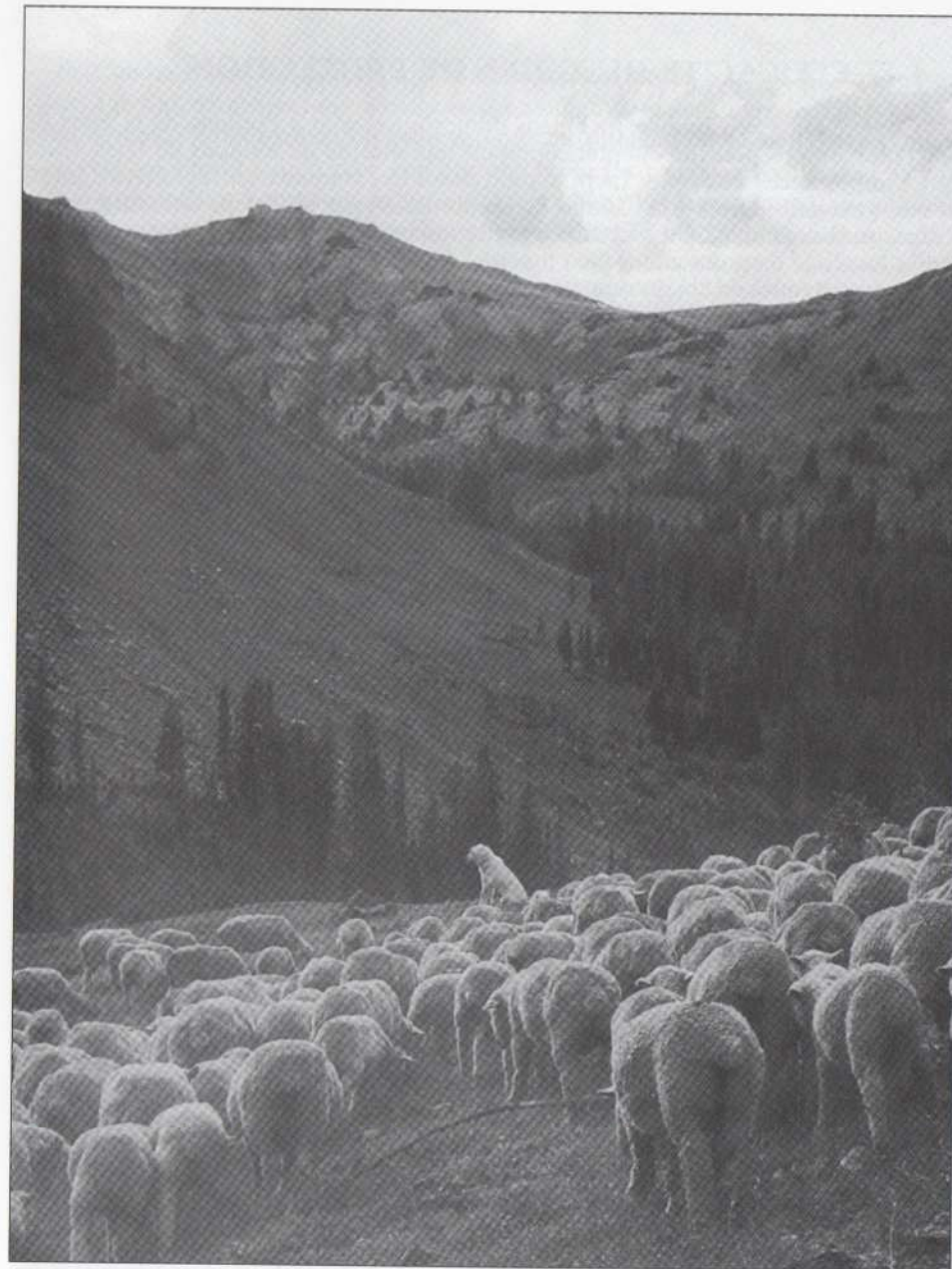
2 LE CHIEN DE PROTECTION

Un chien de protection est un chien qui reste avec les moutons, sans leur faire de mal et qui repousse tous les agresseurs potentiels. Le chien reste avec les moutons car depuis qu'il est chiot, il a été élevé parmi les moutons. Son comportement de protecteur est essentiellement instinctif et ne demande pas de dressage à proprement parler, si ce n'est des interventions, de temps à autre, pour corriger des comportements inappropriés : le jeune chien peut mordre les oreilles et les queues des agneaux/moutons, il peut être trop joueur, il peut avoir une tendance au vagabondage. Contrairement au chien de conduite (Berger des Pyrénées, Border collie, Bauceron, etc...), le chien de protection est un membre à part entière du troupeau.

3 CARACTÉRISTIQUES D'UN BON CHIEN DE PROTECTION

Un chien de protection idéal est constamment avec les moutons, il fait partie du troupeau. Il sait faire la distinction entre ce qui est une menace pour le troupeau et ce qui ne l'est pas et agit uniquement en cas de menace. Il sait alors détourner l'agresseur et protéger le troupeau. C'est un chien qui vit à l'écoute et au rythme du troupeau. Il est attentif aux moutons et ne les dérange pas. C'est un chien calme, paisible et sûr de lui. Le comportement d'un chien de protection est le résultat de son héritage génétique et de la façon dont il a été élevé principalement entre deux et six mois. Les chiens ont été sélectionnés pour leur caractère indépendant.

La qualité du chien est indépendante de son sexe.



*Le chien de protection a un sens du placement très développé afin de protéger au mieux un troupeau.
Montana, États-Unis, 1993, Wick.*

4 EFFICACITÉ DU CHIEN DE PROTECTION

Chaque année en France, les chiens domestiques sont à l'origine de la mort de 500 000 moutons pour un cheptel comptant une dizaine de millions de têtes. C'est dire l'importance des dégâts. La prédation due à des animaux sauvages (lynx, loups et ours) est inférieure à 1 000 moutons. La prédation par les chiens domestiques est diffuse sur l'ensemble du territoire. La prédation par les animaux sauvages est, quant à elle, localisée dans des zones bien précises. C'est donc avant tout pour se protéger contre les attaques de chiens domestiques que les éleveurs/bergers français ont réintroduit des chiens de protection dans leurs troupeaux.

Contre les chiens et les loups :

De par sa taille et son poids, généralement autour de 50 kg, le chien de protection a déjà un effet dissuasif sur la plupart des chiens qui auraient l'intention d'agresser un troupeau. Chez les éleveurs ayant subi des pertes significatives suite à des attaques de chiens domestiques, la mise en place de chiens de protection, de type *Montagne des Pyrénées*, a généralement permis de mettre un terme à ces pertes. Dans la plupart des cas, ce sont les attaques elles-mêmes qui ont cessé après la mise en place de chiens de protection. Grâce à sa vigilance, son odorat, son sens du placement, ses aboiements et sa puissance, la seule présence d'un ou plusieurs chiens de protection suffit dans la plupart des cas, à dissuader tout chien en divagation d'attaquer un troupeau.

Régulièrement des éleveurs doutent de l'efficacité de leurs chiens de protection bien que leur troupeau ne subisse plus de pertes depuis son introduction. Ils le considèrent trop nonchalant et pas assez agressif. En dehors du fait que ce sont les résultats qui comptent, il arrive qu'un chien de protection, surtout face à d'autres chiens puisse remplir sa fonction sans avoir à dominer son adversaire. Étant donné qu'il s'agit d'individu de son espèce, le chien de protection peut établir avec les agresseurs, d'autres rapports que ceux de la domination/soumission. Principalement au travers de rapports basés sur le jeu et la sexualité, le chien de protection peut arriver à détourner l'attention des agresseurs et faire en sorte que ces derniers quittent le pâturage sans avoir attaqué le troupeau. Ces remarques sont valables également dans le cas de rapports entre chiens de protection et loups, ceux-ci étant de la même espèce.

Contre les ours :

De prime abord, on peut douter de l'efficacité d'un chien de protection pour protéger un troupeau dans une zone à ours. L'ours est en effet un animal beaucoup plus puissant et semble-t-il mieux armé que n'importe quel chien de protection. L'ours peut tuer un chien aussi fort soit-il, un chien ne peut pas tuer un ours. Il n'empêche que de bons chiens de protection puissants, agiles et rapides peuvent harceler un ours et l'obliger à se défendre. Pendant ce temps l'ours n'attaque pas le troupeau.

Si le ou les chiens de protection sont suffisamment motivés, athlétiques et rapides pour, à la fois, ne pas se faire blesser et continuer à harceler l'ours, les chances que celui-ci quitte les lieux avant d'avoir attaqué le troupeau deviennent importantes. Ces chances sont d'autant plus grandes que le ou les chiens de protection auront réussi à confronter l'ours loin du troupeau. En effet, plus la confrontation aura lieu loin du troupeau, moins l'ours sera motivé pour faire face aux harcèlements du ou des chiens de protection.

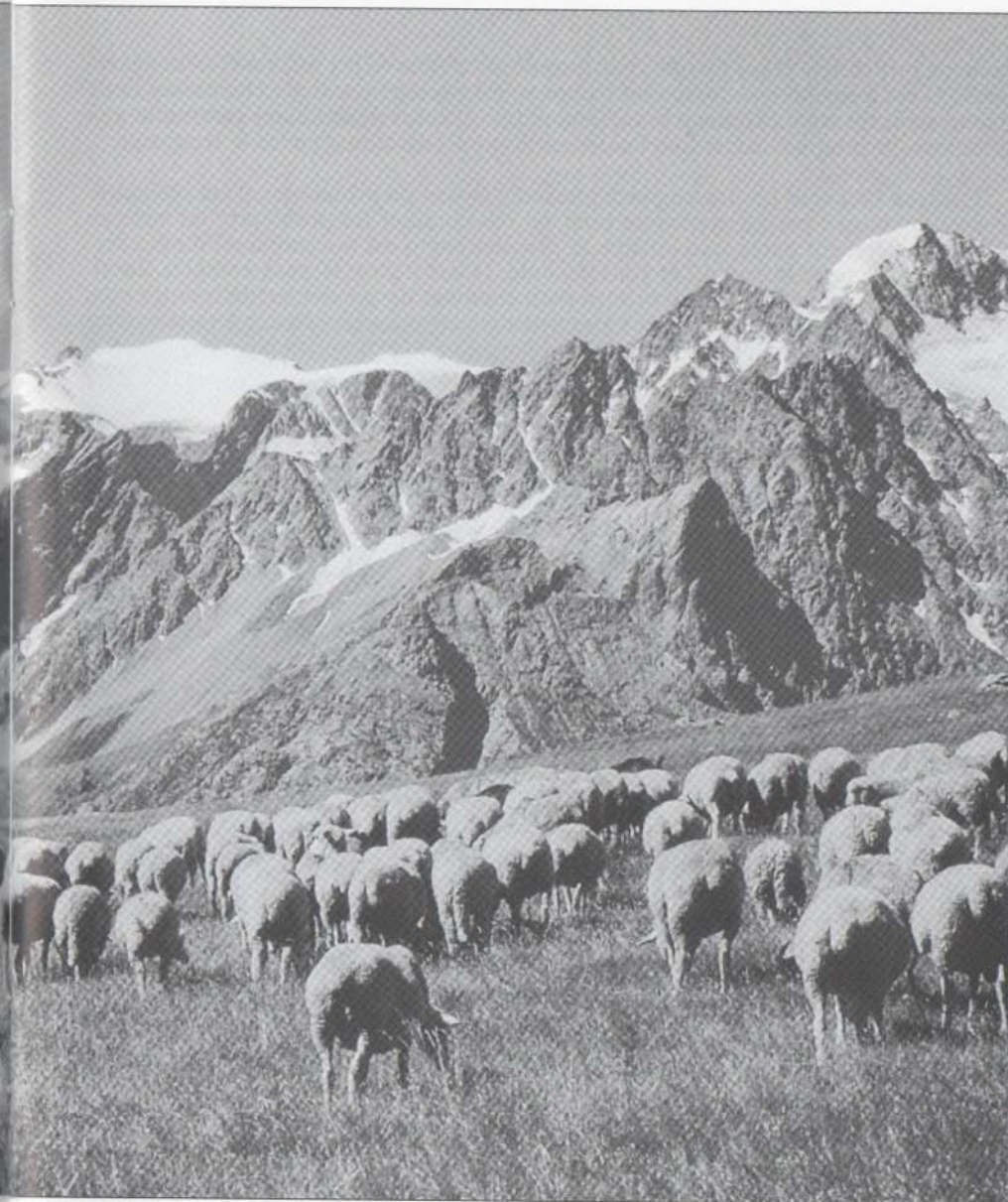
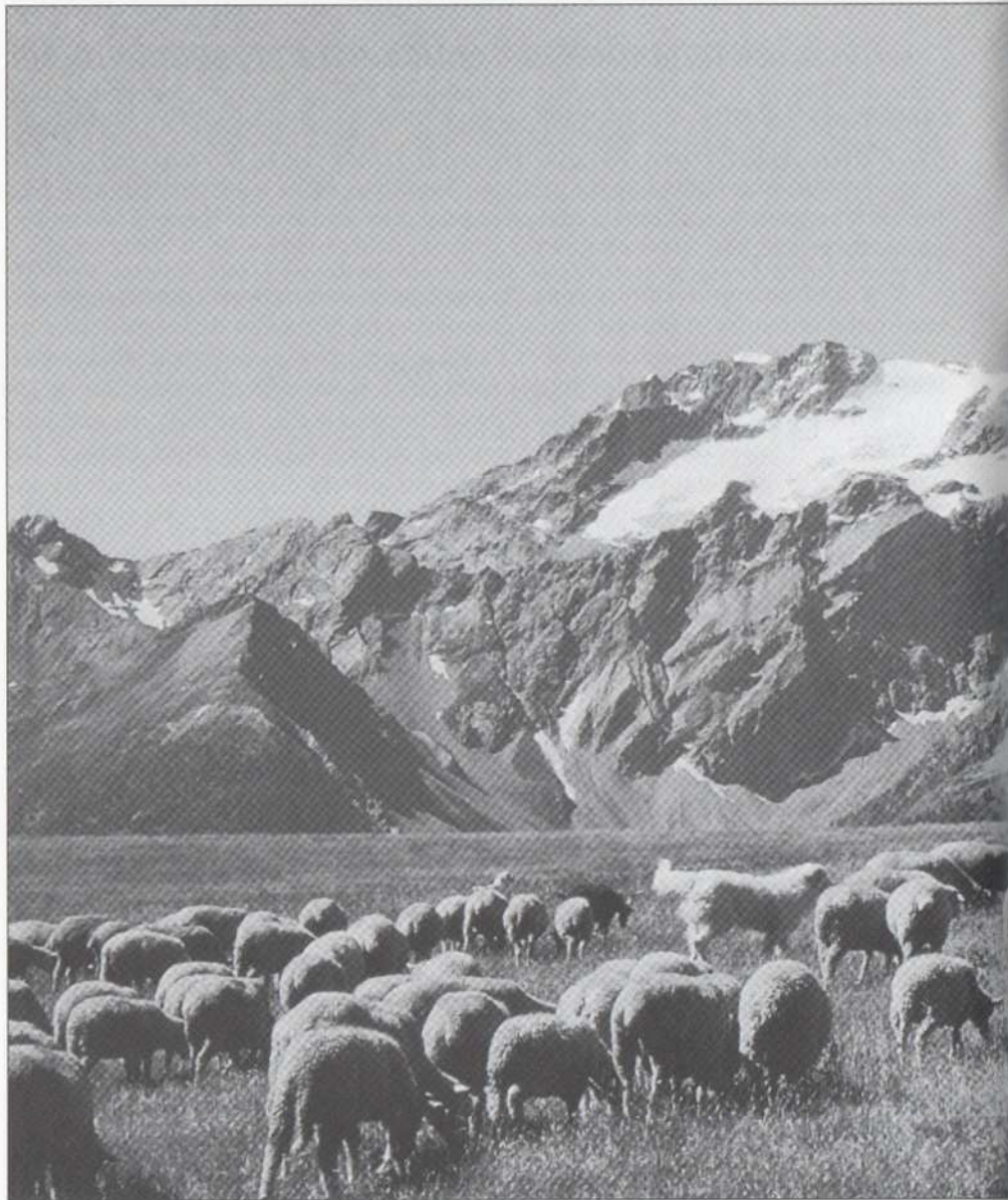
Ces confrontations entre chiens de protection et ours sont comparables aux confrontations entre grands corbeaux et rapaces que beaucoup de bergers/éleveurs ont pu observer. Combien de rapaces l'aigle y compris sont obligés d'abandonner leur chasse sur le territoire des grands corbeaux lorsque ceux-ci ont décidé de les faire fuir. Ce n'est pas que l'aigle risque de se faire tuer par les grands corbeaux, mais il est obligé d'éviter leurs attaques et, pendant ce temps il ne peut pas chasser. De guerre lasse, il finira par partir pour aller chasser ailleurs.

Pendant six années, j'ai gardé un troupeau de 1 600 moutons en Amérique du Nord, dans une zone où les ours sont nombreux. Pendant les deux premières estives, je n'avais pas de chien de protection et l'ours a tué en moyenne 14 moutons par estive. Pendant les quatre années suivantes il y avait deux et trois chiens de protection dans le troupeau et les pertes causées par l'ours se sont élevées à 2,5 moutons par estive en moyenne. Ceci représente une réduction significative qui a pleinement justifié la mise en place des chiens, le travail supplémentaire et leur coût d'achat. Le bénéfice est encore plus grand si l'on prend en compte la diminution des pertes causées par les autres prédateurs, coyotes, loups et pumas principalement.

5 COMBIEN DE CHIENS DE PROTECTION ?

Ce sont les caractéristiques de l'exploitation qui déterminent combien de chiens de protection sont nécessaires pour effectuer un travail efficace. D'autre part, il y a des différences de comportement entre individus. Un chien adulte expérimenté pourra protéger plusieurs centaines d'hectares et plusieurs centaines de moutons, alors qu'un jeune chien ne pourra protéger que quelques dizaines d'hectares. La nature du terrain à protéger est également importante. Des moutons de parc type *suffolk*, sans instinct de troupeau, dispersés et éparpillés sur plusieurs hectares, seront plus difficiles à protéger par un chien que des moutons de type *mérinos* à l'instinct grégaire et qui restent en troupe.

Sur des pâturages extensifs, avec des troupeaux allant de 1 000 à 2 500 bêtes, la prédation a pu être réduite de façon appréciable en plaçant, dans certains cas, un seul



*"Un chien de protection est un chien qui reste avec les moutons,
sans leur faire de mal et qui repousse tous les agresseurs potentiels"*

Hautes-Alpes, France, 1997, Wick.

chien de protection. Dans d'autres cas, jusqu'à six chiens de protection étaient nécessaires. Il est fréquent que lorsqu'un troupeau est protégé par deux chiens, ces deux chiens aient un comportement complémentaire. Un des deux chiens patrouille aux alentours du troupeau, alors que l'autre est toujours au contact avec le troupeau.

Lorsque l'on veut mettre en place plusieurs chiens de protection, il est obligatoire de commencer par en mettre un pour ne pas cumuler les problèmes de mise en place et également parce que lorsque le premier chien est opérationnel il peut servir de modèle pour le second et ainsi de suite. D'autre part, la mise en place simultanée de deux jeunes chiens favorisera l'attachement de ces deux chiens entre eux, au détriment de leur attachement au troupeau. Cependant, à la mise en place d'un deuxième chien, il se peut que le premier chien adopte le comportement inapproprié du second chien introduit.

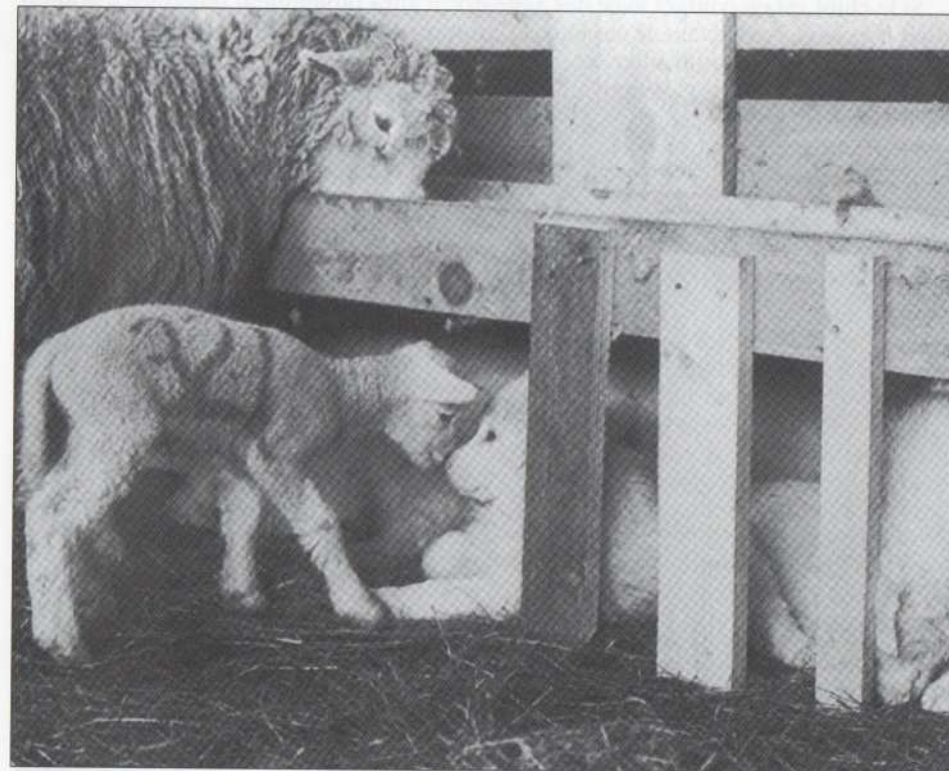
6 DU CHIOT AU CHIEN DE PROTECTION

Le souci majeur de l'éleveur/berger doit être de faire en sorte que le chien de protection reste avec le troupeau. Pour cela, il est essentiel que le chiot soit issu de parents au travail et au contact des ovins dès son plus jeune âge. Il est ensuite nécessaire de séparer le chiot de ses parents, frères et sœurs et de tous ceux de son espèce vers l'âge de huit semaines et de le placer avec des ovins, loin de la maison et des contacts trop fréquents avec les humains. Si le chien développe un lien fort avec les moutons dès sa huitième semaine, la plupart des problèmes rencontrés par la suite, pourront être facilement résolus.

Dresser un chien de protection consiste principalement à élever un chien avec des moutons pour obtenir un chien qui les aime, leur soient attentif et les protège. Dès le début, il est important d'éviter le contact entre le chien et les humains, les autres chiens, et les quartiers d'habitation. Le chien de protection n'est pas un animal de compagnie.

L'âge idéal pour placer un chien de protection dans un troupeau se situe donc entre 7 et 8 semaines. À cet âge, le chiot doit être séparé de tout autre chien y compris de ses parents et de ses frères et sœurs. L'idéal est alors de placer le jeune chiot dans un petit parc d'une quinzaine de m² au moins d'où il ne puisse pas sortir. On placera également à l'intérieur de ce parc entre trois et six moutons, de préférence des agneaux. S'il n'y a pas d'agneaux disponibles, il faudra mettre des brebis non agressives, ou mieux encore des agnelles de remplacement. Il est bon de pouvoir changer régulièrement les ovins du parc. Ainsi, davantage de bêtes se familiariseront avec le chien de protection, facilitant d'autant mieux son intégration future dans le troupeau.

À l'intérieur de ce petit parc, le chiot doit disposer d'un coin où il puisse seul accéder pour pouvoir s'isoler quand il en a envie. C'est dans cet endroit protégé que l'on placera sa nourriture. Il est toutefois bon que l'abreuvement soit commun aux moutons et au chiot. Ainsi il y a partage et cohabitation. Pendant les premiers jours le chiot doit être surveillé plusieurs fois par jour, afin de vérifier que tout ce passe bien,



Chiot de protection de 8 semaines élevé en bergerie.

Remarquez les trois planches clouées à la mangeoire permettant aux chiots d'échapper à une brebis qui voudrait les taper.

Remarquez également la similarité des comportements entre cet agneau et le chiot, d'une part, et le bélier et le chien adulte d'autre part.

États-Unis, Coppinger.

qu'il se nourrit, qu'il boit et que lui et les ovins présents dans son parc cohabitent pacifiquement. Au bout de quelques jours, ces visites pourront être espacées, deux visites par 24 heures devenant suffisantes.

Si l'un des ovins est exagérément agressif vis à vis du chiot, il doit être retiré et remplacé par un autre individu. Durant les visites quotidiennes, les rapports entre humains et chiot doivent être minimum, afin de favoriser les rapports entre le chiot et les ovins.

Si le chiot est en contact avec des agneaux, il aura rapidement tendance à vouloir jouer avec eux. Au travers de ces jeux, le chiot risque de devenir trop violent. Il pourrait avoir tendance à mordiller les oreilles et les queues des agneaux au point de les blesser, certaines blessures pouvant même entraîner la mort. Il est donc important d'intervenir pour éviter ce type de comportement. Dans un premier temps, on essaiera de stopper un tel comportement en réprimandant le chiot de la voix, par exemple en lui disant "*NON*" précédé de son nom de façon autoritaire.

Si le comportement se maintient on empoignera le chiot par la peau du cou (une main de chaque côté du cou) et, en le secouant, on lui dira "*NON*" toujours précédé de son nom, de façon autoritaire, tout en le regardant dans les yeux. En contrepartie, lorsque l'on est près de lui et qu'il a un comportement approprié, on lui dira "*OUÏ*" précédé de son nom de façon gentille et sympathique. Il est intéressant d'avoir un chien qui sache faire la différence entre ce que l'on apprécie qu'il fasse et ce que l'on ne veut pas qu'il fasse. En procédant de la sorte et simplement avec l'usage de la voix, on arrivera rapidement, dans la plupart des cas, à lui faire comprendre cette distinction.

Si ce comportement violent persiste, on pourra isoler le jeune chiot de tout ovins pendant un ou deux jours tout en faisant en sorte qu'il puisse continuer à voir les moutons à travers son enclos. On peut avoir recours à ces brèves périodes d'isolement dans d'autres circonstances toujours pour apprendre au chien à faire la distinction entre ce qu'il doit faire et ce qu'il ne doit pas faire.

Vers l'âge de 4 mois, le jeune chien peut être incorporé au troupeau. Il est important à nouveau de suivre attentivement cette période de transition afin de pouvoir intervenir rapidement en cas de problème. Le chien répondra probablement à cette nouvelle situation avec enthousiasme. Il se familiarisera avec son nouvel environnement en explorant non seulement l'espace occupé par le troupeau mais également les alentours de cet espace. Il faut veiller à ce que le chien ne s'absente pas du troupeau pendant des périodes trop prolongées. Il doit toujours revenir rapidement vers le troupeau. S'il ne revient pas promptement, il doit être ramené dans le troupeau. Il est alors important d'empêcher le chien de rester autour de la maison avec des enfants ou en quelque endroit où le troupeau n'est pas. Si le chien persiste à rester là où il n'est pas supposé être, il faut le remettre dans son enclos initial pendant deux à trois jours avant de le réintégrer au troupeau.



"Vers l'âge de trois mois, le jeune chien peut être incorporé au troupeau".

Drôme, France, 1995, Wick.

7 OBÉISSANCE ET ÉDUCATION

Apprendre à un chien un minimum d'obéissance est important. Un chien doit comprendre ce que "*NON*" veut dire et cesser ce qu'il est en train de faire lorsque cette commande lui est donnée. Le chien doit également connaître le "*STOP*" afin que l'on puisse l'arrêter, le contrôler et si nécessaire s'en saisir. Enfin, s'il lui arrive de quitter le troupeau on doit pouvoir lui ordonner de réintégrer celui-ci, on utilisera une expression du type "*VA AU TROUPEAU*", "*VA AUX BREBIS*", "*VA CHEZ TOI*", toujours précédé de son nom comme pour les autres commandes.

Il est également intéressant de pouvoir attacher le chien.

Certains éleveurs apprennent davantage de commandes à leur chien de protection. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'un chien de protection doit travailler indépendamment de l'homme et que lui apprendre davantage de commandes risque de le lier trop à l'homme au détriment de son bon fonctionnement. Le chien de protection travaillant indépendamment de l'homme, son éducation sera avant tout affaire de conditionnement. Ce conditionnement devra débuter dès son plus jeune âge, c'est à dire à partir de 7 à 8 semaines et consistera à encourager les comportements acceptables et à décourager ceux qui ne le sont pas. Le travail pourra être effectué sur les trois pré-conditions suivantes :

- 1/ L'éleveur/berger consacra du temps à ce travail.
- 2/ L'éleveur/berger utilisera la technique du "*OUT*" et "*NON*" (voir page 14) pour influencer sur les comportements du chien.
- 3/ L'éleveur/berger aura une idée claire sur les comportements acceptables et ceux qui ne le sont pas (voir chapitre 3).

Il est important de se rappeler que pour corriger un chien, il est nécessaire d'intervenir au moment où le chien se comporte de façon inacceptable. Intervenir quelques heures ou même quelques minutes après la faute commise ne peut avoir l'effet escompté et ne peut que perturber le chien et compromettre son bon fonctionnement et la communication entre celui-ci et l'homme.

8 CHIEN DE PROTECTION SUR TROUPEAU OU CHIEN DE COMPAGNIE

Un chien de protection protégeant un troupeau est avant tout un chien de travail. Ce n'est pas un chien de compagnie. Un chien peut être un animal qui protégera son maître et tout ce qui entoure son maître : sa famille, sa maison et des moutons si ces moutons sont près de son maître. Mais ce ne sera pas pour autant un chien de protection de troupeau. Si le troupeau est éloigné de la maison de son maître, un chien de compagnie, ne protégera pas ce troupeau. Sa préférence sera de rester près de son maître et non pas avec le troupeau.

Ce qu'il faut éviter à tout prix, c'est autoriser le chien de protection à vivre en compagnie des humains pendant une période et ensuite lui demander de rester avec le troupeau lorsque celui-ci est éloigné de la maison d'habitation du propriétaire. Une fois lié à son maître et sa famille, il est cruel de lui demander de rester loin d'eux et avec le troupeau.

Le chien de protection ne doit pas être caressé fréquemment. Plus il est caressé, plus le lien entre le chien et la personne qui le caresse se renforce, au détriment de son attachement au troupeau. Cela n'empêche pas qu'il puisse être caressé en certaines occasions.

On peut le caresser lorsqu'on vient le nourrir ou lorsqu'on vient contrôler le troupeau. Mais il faut le caresser au milieu du pâturage. Il ne faut pas le caresser à travers une clôture, autour du logement de l'éleveur/berger, sans quoi il risque de passer beaucoup de son temps en ces lieux et loin du troupeau.

9 RELATIONS ENTRE CHIENS DE PROTECTION ET CHIENS DE CONDUITE

Un bon chien de conduite, pour avoir l'impact nécessaire sur un troupeau ovin, et le faire bouger, doit être craint des moutons. Le chien de protection ne va-t-il pas interpréter cette manœuvre du chien de conduite comme une agression sur le troupeau qu'il protège ? A priori on peut penser que la cohabitation entre chiens de protection et chiens de conduite sera difficile. En fait, au bout de quelques minutes, une fois les présentations faites entre chiens de conduite et chiens de protection, sous l'autorité et le contrôle de l'éleveur/berger, chacun doit trouver sa place, sa fonction et doit pouvoir effectuer son travail.

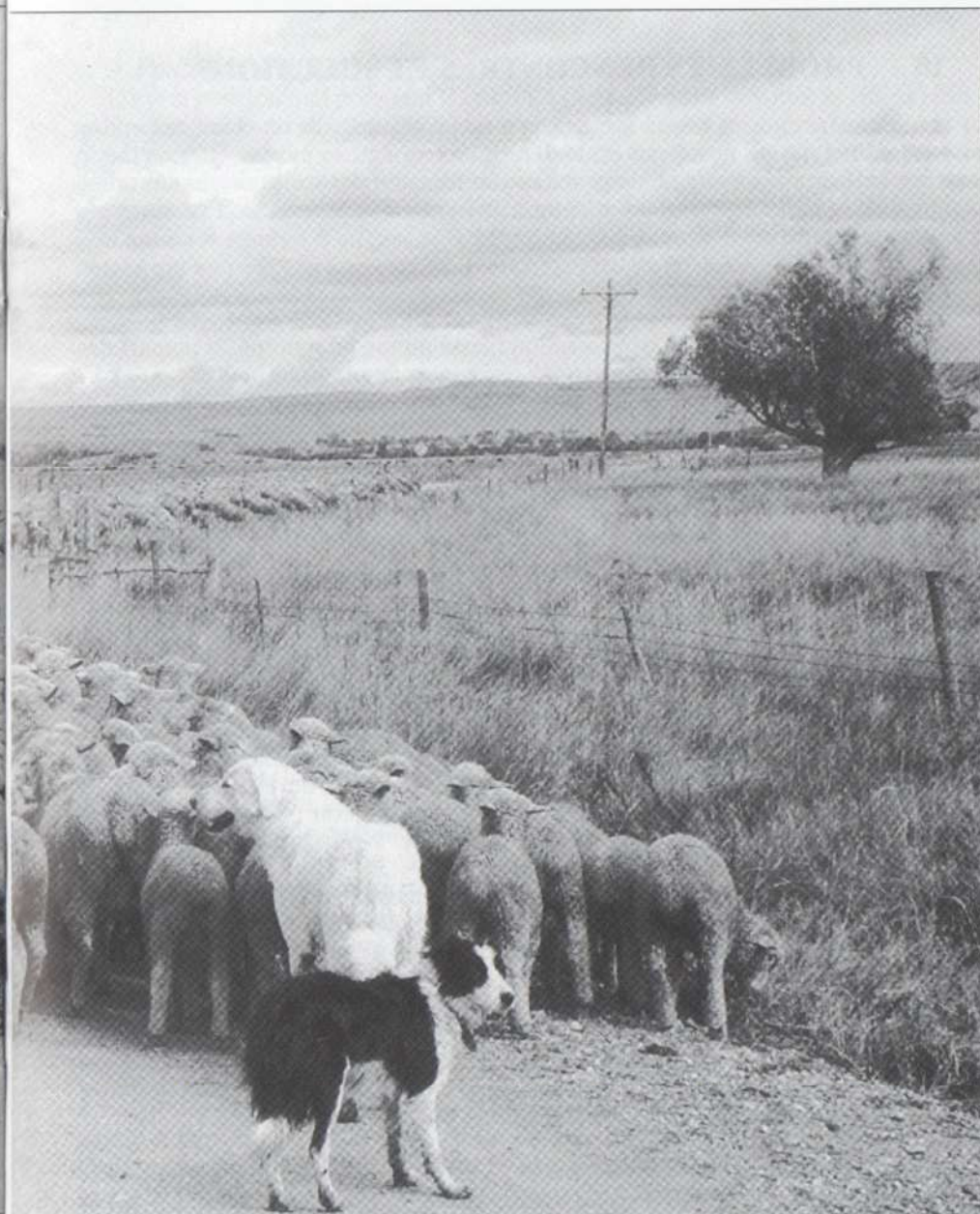
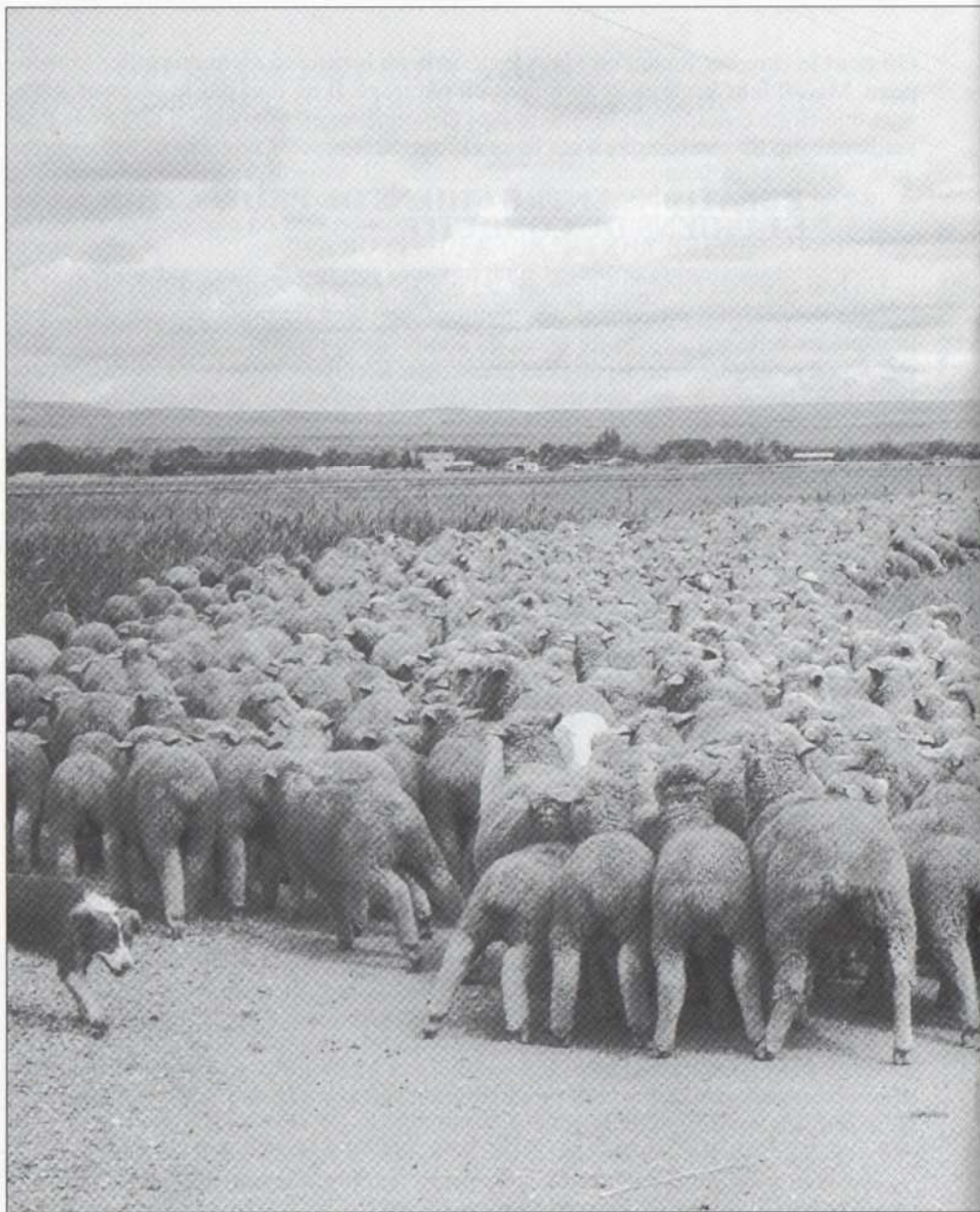
Les chiens de protection et les chiens de conduite d'une même exploitation doivent se connaître mais ne doivent pas vivre et/ou jouer ensemble. Les chiens de conduite restent avec l'éleveur/berger et travaillent sous sa conduite, alors que le chien de protection travaille indépendamment de l'éleveur/berger. L'existence de liens entre chiens de protection et chien de conduite pourrait inciter le chien de protection à quitter le troupeau et à suivre l'éleveur/berger. On doit faire comprendre au chien de protection que son rôle est différent de celui du chien de conduite.

Les jeunes chiens de protection peuvent avoir tendance à vouloir imiter le comportement des chiens de conduite autour du troupeau. Un tel comportement doit être découragé. Un jeune chien de protection peut vouloir empêcher le chien de conduite de travailler. Un tel comportement doit également être découragé.

Pour ce faire on emploie toujours les mêmes méthodes, à savoir, prononcé le nom du chien de protection suivi d'un "*NON*" autoritaire. Très vite le chien de protection comprendra qu'il y a des moments où il doit laisser le chien de conduite manipuler le troupeau sous les ordres de l'éleveur/berger.

Ce n'est pas parce qu'un troupeau sera habitué à vivre étroitement associé à un chien de protection qu'un chien de conduite sera moins efficace dans son travail. Les moutons ne réagissent pas par rapport aux chiens en général mais par rapport à chaque chien en particulier.

Par contre des chiens de ferme qui passent leur journée libre autour de la ferme peuvent être un obstacle majeur à la mise en place d'un chien de protection. Il sont non seulement une source de distraction pour le chien de protection, mais peuvent également l'inciter à adopter des comportements non appropriés, allant jusqu'à l'agression du troupeau.



*Deux chiens de conduite, deux chiens de protection dans un troupeau en transhumance,
chacun à sa place.
Montana, États-Unis, 1992, Wick.*

10 PROBLÈMES RENCONTRÉS ET SOLUTIONS

La première chose à faire lorsque l'on a un problème avec un chien de protection est d'analyser ce problème et de déterminer sa nature exacte. Une méthode consiste à déterminer l'origine du problème en fonction des trois critères suivants : manque de sympathie pour les moutons, manque d'attachement aux moutons, manque de protection des moutons.

1 Manque de sympathie

Il peut arriver qu'un chien de protection blesse ou tue un mouton. la plupart des comportements qui entraînent des blessures ou la mort de moutons peuvent être corrigés. Il sont généralement la conséquence des situations suivantes : comportement joueur du chien, blessures infligées à un nouveau né, position d'affût.

- Comportement joueur :

Les chiots, surtout entre l'âge de 5 à 10 mois, peuvent commencer à jouer avec les moutons de la même façon qu'ils joueraient avec d'autres chiots. Généralement, ce comportement cesse entre 12 et 18 mois.

Ce comportement se manifeste de la façon suivante : le chiot va commencer par courir autour d'un mouton puis s'arrêter brusquement, les deux pattes avant étendues l'arrière train relevé en bougeant la queue. Les oreilles pourront être redressées vers l'avant. Si le mouton se met à courir, une poursuite entre le chien et le mouton s'engage. Quelquefois le chiot mordra la laine, les oreilles ou la queue du mouton. Il est alors important d'intervenir pour stopper ce comportement de poursuite qui se renforce avec le temps d'autant plus que les moutons deviennent craintifs à l'égard du chien. Pour stopper ce comportement, on peut jeter un bâton pour divertir son attention tout en lui disant de façon autoritaire "*NON*" précédé de son nom.

Au cas où cela n'est pas suffisant, on peut utiliser un bâton, une planche ou un morceau de pneu de 45 à 75 cm de long que l'on attachera au collier du chien. Ce morceau de bois ou de pneu doit pendre à 7 ou 10 cm du sol lorsque le chien est dressé sur ses pattes arrière. Un tel dispositif permet au chien de manger, de boire et de suivre le troupeau, mais l'empêche de courir. On laissera le chien avec cet équipement pendant 1 à 2 semaines. Un comportement excessivement joueur peut également être le résultat d'une alimentation trop énergétique. Si un chiot est un peu gras et trop joueur, on lui donnera une alimentation moins riche en lipides et protéines digestibles. Toutefois on ne réduira pas la quantité totale de nourriture donnée.

- Blessures infligées aux agneaux :

Au moment de l'agnelage il arrive que les chiens de protection blessent, souvent mortellement des nouveaux-nés. Une surveillance accrue pour pouvoir intervenir et corriger le chien est alors nécessaire. Ce comportement est facilement corrigible. Les chiens peuvent manger les placentas, cela n'a aucune influence sur leur comportement.

- Position d'affût :

C'est la position que prennent les canidés (loups, chacals, coyottes et chiens) lorsqu'ils chassent individuellement avant d'engager la mise à mort : regard fixé sur la proie, position tendue et légèrement accroupie du corps, tête dans le prolongement de la colonne vertébrale, oreilles dressées en avant. C'est également la position que prennent les border collies lorsqu'ils veulent faire bouger des bêtes. C'est une position qui est le résultat d'un caractère génétique. Chez un chien de protection c'est un défaut qui ne peut pas être corrigé. Il est impératif de changer de chien.

2 Manque d'attachement aux moutons

Le problème le plus fréquemment rencontré est celui d'un chien qui ne reste pas avec les moutons, soit qu'il retourne vers la bergerie ou l'habitation de l'éleveur/berger, soit qu'il recherche le contact des humains. Cela implique que les liens du chien avec les humains ou avec des lieux sont plus forts que ses liens avec les moutons. Il faudra donc privilégier ses liens avec les moutons en adoptant les méthodes décrites précédemment.

3 Manque de protection des moutons

La plupart des problèmes résultant d'un manque de comportement de protection trouvent leur origine dans le manque de sympathie du chien pour les moutons ou son manque d'attachement pour les moutons. Ce défaut apparent peut être lié au comportement des moutons. Certaines races de moutons ont un instinct grégaire très peu développé rendant le travail du chien beaucoup plus difficile. Il peut également être lié au comportement des prédateurs : attaque simultanée de plusieurs prédateurs sur un troupeau à des endroits différents. L'habileté d'un chien à faire face à un ou plusieurs prédateurs dépend également de son âge et de son expérience. Un comportement dominant du chien peut ne pas se manifester avant que le chien ait 18 mois. Il ne faut surtout pas réprimander un jeune chien qui ne s'est pas comporté de manière dominante face à des chiens plus âgés qui ont attaqué le troupeau. D'autre part si les moutons n'ont pas un instinct de troupeau bien développé et pâturent de façon très dispersée un seul chien aura beaucoup de mal à faire face à une pression prédatrice importante.

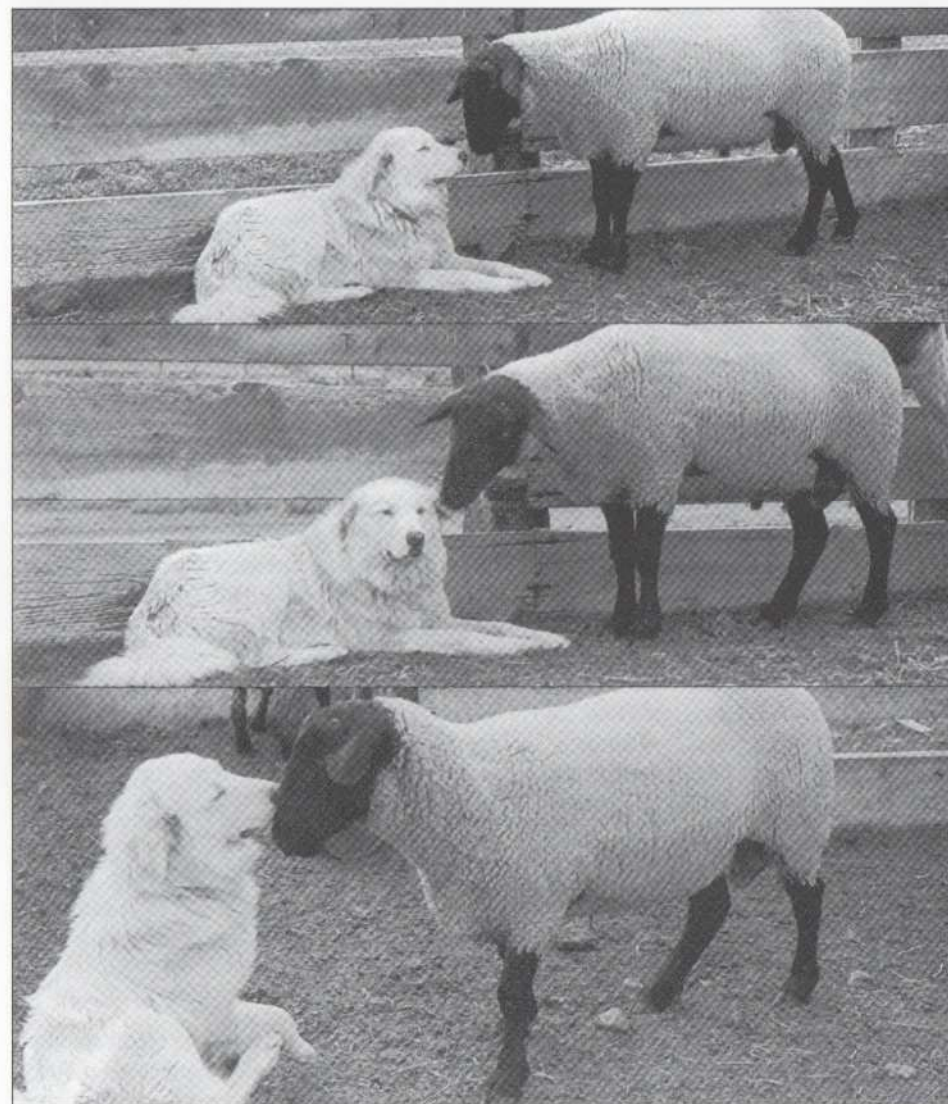
Quand le troupeau est déplacé et que le chien manifeste des difficultés à rester avec lui dans ce nouvel environnement, on peut prendre les mesures suivantes : apporter dans ce nouvel environnement les objets familiers du chien : son abri s'il en avait un, sa mangeoire ou tout autre objet qui faisait partie de son environnement précédent. L'éleveur pourra ensuite promener le chien en laisse le long des limites du nouveau pâturage. Cette mesure devra être répétée quotidiennement jusqu'à ce que le chien devienne familier avec le pâturage. Chaque fois que le chien quitte le pâturage il devra y être ramené le plus rapidement possible.

Si le chien continue à quitter le troupeau pour revenir à la bergerie ou à la maison de l'éleveur/berger il est bon de l'enfermer ou de l'attacher là où il retourne pendant un ou deux jours, isolé, puis de le ramener au troupeau. Certains chiens inspecteront les alentours du pâturage et retourneront au troupeau d'eux-mêmes. Dans la mesure où une telle activité n'entraîne pas de conflits avec le voisinage, c'est une activité qui ne doit pas être découragée. Elle permet de créer une zone tampon autour du pâturage qui accroît l'efficacité de travail du chien de protection. Si l'on ne veut pas qu'un chien saute certaines clôtures il est nécessaire de faire en sorte qu'il ne saute aucune clôture. Il est pratiquement impossible de lui faire franchir certaines clôtures et pas d'autres. Au cas où il saute certaines clôtures alors qu'on ne veut pas qu'il les saute, on pourra attacher un pneu à son collier pendant une courte période, pour l'empêcher de franchir les clôtures. Il faudra réaliser cette mesure aussi rapidement que possible après qu'il ait franchi la première clôture.

Si le chien est enfermé dans un chenil pendant des périodes prolongées après qu'il ait passé plusieurs mois avec un troupeau, son lien au troupeau ne sera pas rompu pour autant. Il a été observé, au contraire, que ces périodes de séparations du troupeau et d'isolement ne faisait que renforcer l'attachement du chien au troupeau. On a constaté que des périodes de séparations allant jusqu'à six mois n'avaient pas d'effets négatifs sur le chien lorsqu'il était mis dans le troupeau, dans la mesure où, pendant cette période de séparation du troupeau, le chien était isolé dans un chenil. Par contre si pendant cette période il vit de façon beaucoup plus étroite avec des humains il développera son lien avec ceux-ci au détriment de son attachement au troupeau.

11 SIGNES INDIQUANT QU'UN CHIEN DE PROTECTION DEVIENT OPÉRATIONNEL

- 1 Le chien mâle, ainsi que quelques femelles, urinent en levant la patte pour marquer leur territoire au lieu d'uriner en pliant leur pattes arrière.
- 2 Le marquage du territoire à la périphérie de la zone pâturée par le troupeau, soit par émission d'urine soit par défécation, devient délibéré et fréquent.
- 3 Les aboiements comme réponse à de nouveaux stimuli deviennent plus prévisibles et ces aboiements sont orientés et directionnels.
- 4 Le chien devient plus actif et pendant de plus longues périodes.
- 5 Le chien s'intéresse davantage aux moutons qu'à son maître.



Sur les trois clichés le chien de protection est soumis et le mouton est dominant. Les trois différentes poses de soumission du chien de protection adulte mâle permettent à ce béliér d'établir des contacts, chacune d'elles favorise la création de liens entre individus des deux espèces

Photo du haut - Signes indiquant la soumission du chien : position couchée, yeux à demi fermés, oreilles en arrière. Ce comportement du chien permet un contact nez contre nez.

Photo du milieu - Signes de soumission du chien : position couchée, tête détournée, oreilles en arrière plaquées contre la tête. Ce comportement du chien permet au béliér de s'approcher encore davantage du chien pour mieux l'identifier.

Photo du bas - Signes de soumission du chien : yeux à demi fermés, oreilles en arrière plaquées contre la tête, pattes avant et arrière droites relevées indiquant que le chien est prêt à se mettre sur le dos face au béliér. Ce comportement du chien permet au béliér de continuer son investigation.

États-Unis, Coppinger.

13 ALIMENTATION ET SUIVI SANITAIRE

ALIMENTATION

Les besoins alimentaires d'un chiot de 6 mois qui vit 24 heures sur 24 avec un troupeau en estive sont bien différents de ceux d'un chien adulte mâle qui passe les mois d'hiver en bergerie avec le troupeau. Comme chez les ovins, l'alimentation du chien doit satisfaire plusieurs besoins :

1 *Les besoins d'entretien*

Le chien adulte mâle qui passe l'hiver en bergerie avec le troupeau a essentiellement des besoins d'entretien. Ce chien a atteint une taille et un poids stables, fait quotidiennement un minimum d'exercice physique et n'a pas à lutter contre les intempéries. Son alimentation doit viser à le maintenir en l'état. Comme les ovins, tous les chiens ont des besoins d'entretien. Ces besoins sont avant tout fonction du poids du chien. Une femelle de 40 kg a des besoins d'entretien moins importants qu'un mâle de 65 kg. Les besoins d'entretien visent essentiellement à satisfaire le renouvellement des cellules du corps : ils sont couverts principalement par des apports en protéines qui peuvent être soit d'origine animale soit végétale. Les principales sources de protéines sont les produits carnés et le lait.

2 *Les besoins liés aux dépenses physiques*

Le chiot de 6 mois qui suit le troupeau toute la journée sur l'estive et qui reste éveillé une grande partie de la nuit, dépensera beaucoup plus d'énergie que le chien mâle qui vit dans la bergerie. Ces besoins sont fonction de son activité physique quotidienne, c'est à dire essentiellement des kilomètres parcourus par 24 heures. Pour satisfaire ces dépenses énergétiques, le chien a essentiellement besoin de glucides et lipides. Les céréales sont la principale source de glucides. Les corps gras animaux ou végétaux procurent les lipides.

3 *Les besoins liés aux conditions environnementales*

Le chiot de 6 mois qui passe toute la journée et la nuit dehors sous la pluie avec le troupeau au mois de septembre à 2 000 mètres d'altitude a des besoins énergétiques beaucoup plus importants que le chien qui passe des mois d'hiver dans la bergerie. Encore une fois, c'est grâce à l'apport de glucides et lipides que le chien satisfera ces besoins liés aux conditions environnementales.

4 *Les besoins liés au sexe et à l'âge*

Une femelle gestante ou allaitante a des besoins plus importants qu'une femelle qui n'est pas en période de reproduction. De même un chiot de 6 mois en pleine croissance a des besoins supérieurs au chien adulte. Pour la femelle gestante comme pour le chiot en croissance l'apport alimentaire doit permettre la création de nou

veaux tissus. C'est grâce à l'apport de protéines que ces besoins pourront être satisfaits.

Bien que carnivore le chien s'est adapté à une alimentation qui peut comporter une part importante de produits végétaux. Toutefois le chien n'est pas capable de digérer directement l'amidon, composant important des végétaux et importante source de glucides. Pour qu'il puisse utiliser l'amidon des végétaux il faut que celui-ci ait subi une première transformation. Cette première transformation peut être effectuée par cuisson. Il est donc important que les végétaux apportés dans l'alimentation du chien, notamment les céréales, soient préalablement cuits.

Lorsque l'on nourrit le chien avec des aliments complets du commerce il est important de connaître l'analyse moyenne de cet aliment. Celle-ci figure obligatoirement sur l'emballage de l'aliment complet. Les deux renseignements les plus importants de cette analyse moyenne sont, d'une part, le taux de protéines brutes et, d'autre part, le taux de matières grasses brutes. Pour un chien au travail, il faut que le taux de protéines brutes soit supérieur à 23% et le taux de matières grasses brutes supérieur à 7%.

Les poudres de lait pour agneaux, utilisés en complément, sont une bonne source de protéines, notamment pour les chiots en période de croissance. On en dilue quelques cuillères dans la pâtée ou dans l'aliment complet du commerce. Les chiots en période de croissance et les femelles en période de reproduction doivent être nourris deux fois par jour.

Il est important de se rappeler que le chien de protection doit être un membre à part entière du troupeau. Il est donc primordial de faire en sorte que le maximum de ses activités se déroule à l'intérieure et au contact du troupeau. Il devra donc être nourri là où se trouve le troupeau et non pas à la maison d'habitation ou la cabane du berger/éleveur. C'est donc à la bergerie ou à la couchade du troupeau qu'on lui apportera sa nourriture.

SUIVI SANITAIRE

Lors de son introduction dans le troupeau de l'éleveur/berger, le chien de protection sera déjà tatoué et aura subi au moins une première injection de primovaccination. Il sera accompagné d'un carnet de santé. En raison du peu de contact entre l'homme et le chien de protection il est important d'essayer de prévenir plutôt que de guérir.

Le tatouage permet d'identifier de manière définitive un chien. Son numéro de tatouage est enregistré à la Société Centrale Canine (SCC)*. En cas de perte on pourra rentrer en contact avec la SCC et signaler sa disparition. Cette société peut être prévenu si le chien est retrouvé par un tiers.

* voir adresses utiles en page 31

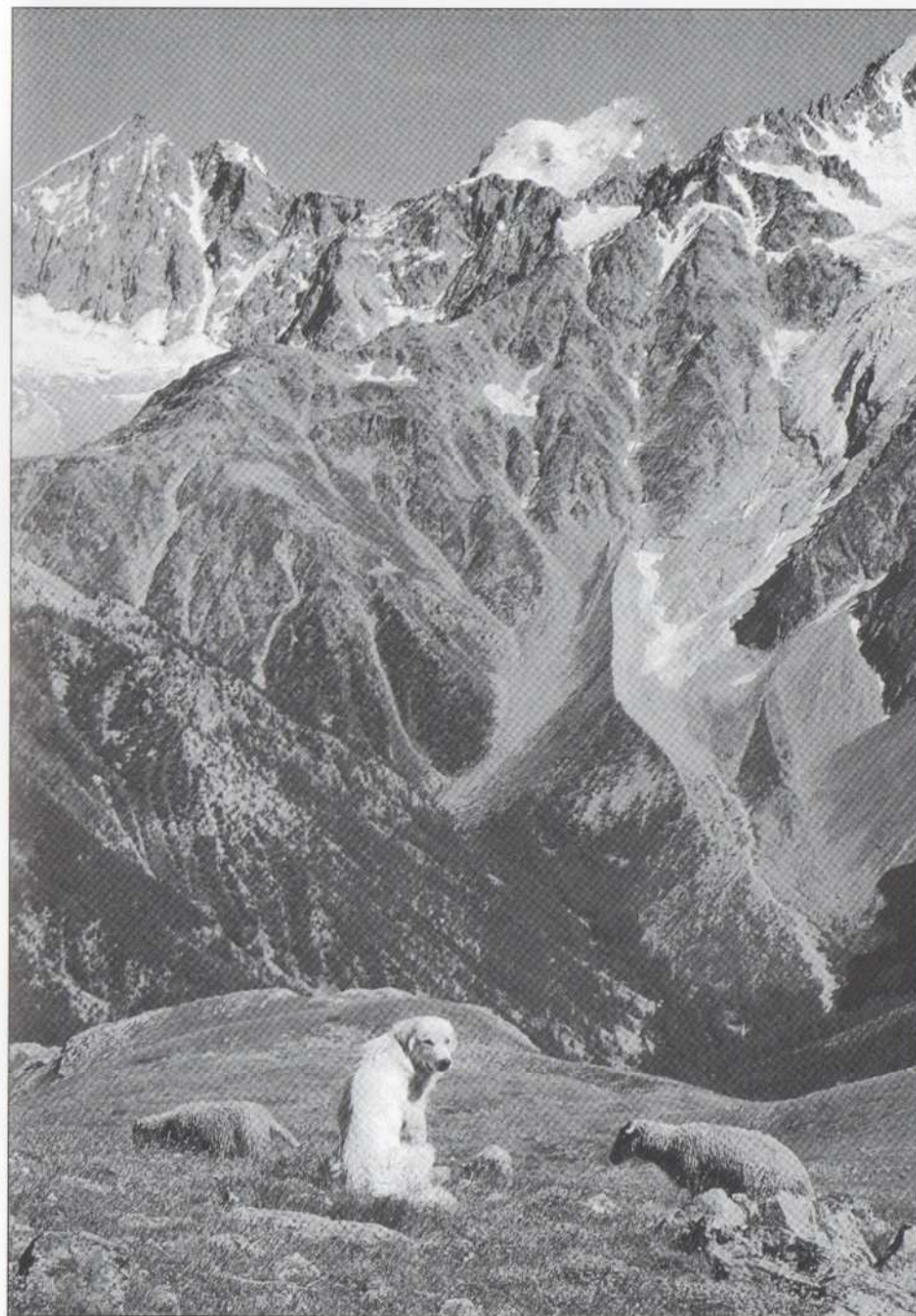
Le carnet de santé permet de tenir à jour le suivi sanitaire du chien, notamment les vaccinations et les déparasitages. La primovaccination qui nécessite généralement deux injections à un mois d'intervalle à partir de la septième semaine, immunisera le chiot au minimum contre la maladie de Carré et la parvovirose, deux maladies largement répandues, extrêmement contagieuses et le plus souvent mortelles. Il faudra ensuite procéder à des rappels annuels.

À partir de trois mois on pourra vacciner le chiot contre la rage. Dans les régions où les tiques sont nombreuses, il sera opportun de vacciner également le chiot contre la piroplasmose.

Les parasites externes, aussi bien qu'internes, lorsqu'ils sont trop nombreux affaiblissent le chien et son système immunitaire, augmentant d'autant la probabilité qu'il tombe malade. Ils peuvent déranger et affaiblir le chien à un tel point qu'il deviendra incapable de remplir sa fonction protectrice. Il est donc conseillé de déparasiter le chien deux fois par an, au printemps et à l'automne.

14 CONCLUSION

- Le succès de la mise en place d'un chien de protection dans un troupeau ovin demande de la part du propriétaire du chien un investissement en temps et de la patience.
- Le bon fonctionnement du chien exige que celui-ci soit complètement intégré au troupeau. En liant le chien exclusivement au troupeau, on a toutes les chances pour que celui-ci exerce sa fonction de protection uniquement sur le troupeau et non pas sur un territoire, des bâtiments et des personnes. On évitera ainsi les sources de conflits avec les tiers.
- Un chien de protection n'est pas un chien de compagnie.
- Si l'objectif est d'introduire plusieurs chiens de protection sur un troupeau, on commencera par introduire un chien de protection et on introduira un second individu uniquement lorsque le premier chien sera devenu opérationnel.
- Une fois les présentations entre chiens de protections et chiens de conduite faites sous l'autorité de l'éleveur/berger, la présence de chien de protection dans un troupeau ne gêne en rien le travail et l'efficacité des chiens de conduite.
- Sur les exploitations où il y a de nombreux chiens sans fonctions précises et en liberté, il sera très difficile d'introduire un chien de protection.



BIBLIOGRAPHIE

- BOHLEN J.M., 1964, *The adoption and diffusion of ideas in agriculture*, in **Our Changing Rural Society**, Iowa State Uni. Press, pp 265 -287.
- COPPINGER RAYMOND, et al., 1990, *A decade use of livestock guarding dogs*, in **Procced. 14th Vert. Pest Conf.**, University of California, Davis.
- COPPINGER R., LORNA COPPINGER, 1990, *A decade use of livestock guarding dogs*, in **Procced. 14th Vert. Pest Conf.**, University of California, Davis.
- GREEN JEFFREY, ROGER WOODRUFF, 1980, *Livestock guarding dogs : an old world solution to an age-old problem*, in **Country Journal**, n° 7, pp 68-77.
- GREEN J., ROGER WOODRUFF, TODD TUELLER 1984, *Livestock guarding dogs for predator control : costs, benefits, and practicability*, in **WildLife Society Bulletin**, n° 12, pp 44-50.
- LANDRY J.M., 1998/1999, *L'utilisation du chien de protection dans les Alpes suisses : une première analyse*, KORA, Thunstrasse 31, CH-3074 MURI.
- LORENZ JAY, LORNA COPPINGER 1989, *Raising and training a Livestock guarding dog*, in **Extension Circular 1238**, Oregon State Univer.
- PITT J., 1999, *Les chiens de protection des troupeaux*, Institut de l'Elevage - Association pour la Promotion des Animaux de Protection.
- United State Departement of Agriculture, 1980, *Livestock guarding dogs :Protecting sheep from predators*, **Agriculture Bulletin** 588.
- WICK PASCAL, 1994, *Ces chiens qu'on dit de protection*, in **Ours et Nature** n° 6, pp 10-12.

ADRESSES UTILES

ARTUS, Pascal WICK, BP 39, 41003 BLOIS CEDEX
tél. 02 54 74 10 10

Association pour la Promotion des Animaux de protection (A.P.A.P.), L.E.G.T.A.
de la Lozère, Civergols, 48200 SAINT-CHELY D'APCHER
tél. 04 66 42 61 50

DIREN Midi-Pyrénées, Cité administrative - bât. G - Bd. Armand Duportal
31074 TOULOUSE CEDEX
tél. 05 62 30 26 26

DIREN Provence Alpes Côtes d'Azur, Le Tholonet BP 120
13603 AIX-en-PROVENCE CEDEX 1
tél. 04 42 66 66 06

DIREN Rhône-Alpes, 19 rue Villette 69003 LYON
tél. 04 72 13 83 13

GROUPE LOUP France, BP 114 13718 ALLAUCH CEDEX
tél. 04 91 68 36 26

Société Centrale Canine (S. C. C.)
155 avenue Jean Jaurès, 93535 AUBERVILLIERS
tél. 01 49 37 54 54

WWF-France, 188 rue de la Roquette 75011 PARIS
tél. 01 55 25 84 84

- 6 Le chien passe plus de temps à reconnaître et contrôler l'environnement du troupeau.

La plupart des chiens adoptent ces comportements dès l'âge de quatre mois et demi.

12 RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE DU CHIEN

Problèmes avec les tiers

Être propriétaire d'un chien de protection implique des responsabilités vis-à-vis du chien et vis-à-vis des tiers. Les chiens de protection sont de grands chiens puissants et comme tous les chiens, ils peuvent être dangereux pour les personnes. Étant donné que le chien de protection travaille indépendamment de l'homme on ne peut pas tolérer l'existence de chiens de protection dangereux surtout s'il représentent un danger pour l'homme. Un chien sera plus ou moins dangereux suivant son patrimoine génétique et son éducation.

Concernant le patrimoine génétique du chien.

- Les races de chiens protection sont nombreuses. On observe des comportements différents suivant les races. Ainsi dans une étude faite aux États-Unis sur 763 chiens de protection et comprenant huit races de chiens - Montagne des Pyrénées, Comondor, Akbash, Berger d'Anatolie, Maremma, Shar Planinetz, Kuwasz, croisé - 7% des chiens avaient mordu des personnes. Entre les races, ce pourcentage variait de 17% pour les Comondors à 4% pour les Montagnes des Pyrénées.

- Il y a également à l'intérieur d'une même race des différences entre différentes lignées, certaines lignées étant plus agressives que d'autres. En plus de la race il est donc important de connaître le comportement des ascendants du chien que l'on se procure.

Concernant l'éducation du chien.

Il faut bien comprendre que c'est avant tout dans sa fonction protectrice qu'un chien de protection est dangereux. C'est le plus souvent lorsqu'il sent que ce qu'il protège est menacé que le chien de protection est dangereux. Pour avoir un chien non dangereux pour les tiers il est donc primordial que le chien ne protège que le troupeau et rien d'autre. C'est la raison principale qui fait que les rapports du chien de protection avec le berger/éleveur, les membres de sa famille et les personnes travaillant sur l'exploitation doivent être réduits au minimum.

Un chien trop familier avec le berger/éleveur et les personnes de son entourage sera incité à les protéger. Un chien ayant peu de relations avec le berger/éleveur et les personnes de son entourage sera peu incité à les protéger. Suivant la même logique, il faut éviter de lier un chien

à un territoire ou à un bâtiment, encore une fois pour que le chien n'ait pas un comportement de protection vis-à-vis de ce territoire ou de ce bâtiment. Un chien sera d'autant moins dangereux qu'il fera partie du troupeau à part entière. C'est la raison pour laquelle, pendant l'hiver, lorsque le troupeau est en bergerie, le chien de protection doit rester constamment avec le troupeau. Il ne doit pas être lâché à l'extérieur car il en viendrait rapidement à protéger non seulement le troupeau mais aussi la bergerie.

La technique des chiens de protection ne peut fonctionner que dans la mesure où les chiens ne sont pas dangereux pour les personnes. Les chiens de protection ne sont ni des chiens de garde ni des chiens de défense.

Problèmes avec les autres chiens

Certains troupeaux se trouvent régulièrement en contact avec des chiens sans que ceux-ci soient obligatoirement agressifs vis-à-vis du troupeau : chiens de promeneurs et randonneurs, chiens de chasse. Un chien de protection doit savoir faire la distinction entre une menace potentielle et une menace qui se matérialise et répondre en conséquence. Si la menace n'est que potentielle, ne se matérialise pas et disparaît d'elle-même, le chien de protection doit garder une attitude uniquement défensive et ne pas passer à l'agressivité. Toutefois certains chiens de protection ont tendances à attaquer systématiquement les chiens qui passent près du troupeau et sont une source de problèmes pour leur propriétaire. De nouveau, il y a des variations entre différentes lignées de chiens de protection. Encore une fois, il est donc important de connaître le comportement des ascendants des chiens que l'on se procure.

Chiens de protection et instinct de chasse

Les chiens de protection ont été sélectionnés sur des bases génétiques qui vont à l'encontre de l'instinct de chasse. Des chiens de bonne souche ne devraient par conséquent pas partir à la chasse. Ce qui ne les empêchera pas d'être défensifs vis-à-vis de toute espèce animale étrangère qui passe près du troupeau ou s'en approche. Ce manque d'attrait pour la chasse dépendra encore une fois de la façon dont le chien a été élevé à partir de huit semaines. Si le chien dès son plus jeune âge a correctement été placé avec des moutons il ne devrait pas avoir développé son instinct de chasse.



*“ Mon patou, je ne le laisse pas pour 4 000 euros...
comprenez moi, chaque année j'avais 40 brebis tuées
par des chiens. Depuis qu'il est là, ça fait cinq ans, pas
une brebis de tuée, pas une seule...”*

G.C. un éleveur de l'Ardèche

